DNLF
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Catalogue des formations transverses

2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

intefp

ENFIP
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

O.C.L.T.I.

DNRFP

DOUANES & DROITS INDIRECTS

institut 4.10

UCANSS
UNION DES CAISSES NATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

POLICE NATIONALE
PAF
POLICE AUX FRONTIÈRES

encrf

DGCCRF
S.N.E.

ags
LA GARANTIE DES SALAIRES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Le mot de la Déléguée nationale à la lutte contre la fraude

La professionnalisation est un axe majeur du plan national interministériel de lutte contre la fraude aux finances publiques 2016-2018.

La Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) et ses partenaires s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en vous présentant le catalogue 2018 des formations transverses « Lutte contre la fraude ».

Notre ambition : vous accompagner pour relever les défis de la lutte contre la fraude aux finances publiques.

Nos formations couvrent cinq grands domaines : détection, travail illégal, fraude douanière, fraude aux prestations sociales et outils d'investigation.

Comme chaque année, l'offre de formation évolue pour répondre toujours plus et mieux à vos besoins : huit nouveaux modules, diversification des modalités d'apprentissage et valorisation du temps en présentiel, grâce aux possibilités offertes par le numérique.

La DNLF et ses partenaires vous invitent à parcourir le présent catalogue pour y découvrir en détail les formations interinstitutionnelles « Lutte contre la fraude » et espèrent avoir le plaisir de vous compter parmi leurs stagiaires en 2018.

Jeanne-Marie PROST

Sommaire

*

- Le mot de la Déléguée nationale à la lutte contre la fraude 3
- Présentation de la DNLF 5
- Les formations transverses de la DNLF 6

Détection des fraudes 8

- Le comité opérationnel départemental anti-fraude Nouveau 9
- Initiation à la détection des faux documents 10
- Détection des faux documents 11
- Détection de la fraude à l'identité 12
- Référent en fraude documentaire 13
- Référent en fraude documentaire *actualisation des connaissances* 14
- Détection des faux actes de naissance étrangers Nouveau 15
- Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé Nouveau 16
- Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs 17
- Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères 18

Lutte contre le travail illégal 20

L'offre de formation institutionnelle de l'INTEFP 21

Modules généralistes 24

- S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale 25
- Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal 27
- S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal 29

Modules de spécialisation 31

- Le travail illégal dans le transport routier de marchandises 32
- La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture 34
- Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales Contenu rénové 35

Modules thématiques 37

- Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal 38
- Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal 39
- L'action pénale en matière de travail illégal Contenu rénové 40

Modules OCLTI 42

- Enquêteur travail illégal et fraudes 43
- Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes 44

Lutte de la douane contre les fraudes 45

- Rechercher, connaître et reconnaître les produits stupéfiants Nouveau 46
- Précurseurs chimiques et drogues de synthèse Nouveau 47
- Protection du consommateur : contrôle des produits industriels, chimiques, cosmétiques et déchets 48
- Contrôle des produits soumis à la règlementation sanitaire, phytosanitaire et législation agricole 49
- Viticulture : principes généraux et environnement viticole 50
- Protection de la faune et de la flore 51
- Formation TVA 52
- Lutte contre la fraude en matière de TVA 54
- Enquêteur parcours comptabilité 55

Lutte contre la fraude aux prestations sociales 56

- Fraude sociale dans la procédure collective Nouveau 57
- Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales 58

Maitrise des outils d'investigation 59

- Droit de communication e-formation 61
- Application Ficoba e-formation 62
- Application Ficoba OPJ, ODJ, OFJ e-formation 63
- Sensibilisation à la Data science Nouveau 64
- Logiciels de statistiques et de data mining Nouveau 65

Renseignements pratiques 66

Sigles utilisés 67

Présentation de la DNLF

<u>Nom</u> : Délégation nationale à la lutte contre la fraude

<u>Création</u> : Créée par décret du 18 avril 2008 modifié

<u>Mission</u> : Placée par délégation du Premier ministre auprès du ministre de l'action et des comptes publics, la Délégation nationale à la lutte contre la fraude a pour mission le pilotage de la coordination des administrations et des organismes publics en charge, chacun dans son domaine, de la lutte contre la fraude fiscalo-douanière et sociale.

Missions principales de la DNLF :

- Améliorer la connaissance partagée des différentes fraudes ;
- Veiller à l'efficacité et à la coordination des actions menées en matière de lutte contre la fraude ;
- Contribuer à garantir le recouvrement des recettes publiques, le versement des prestations sociales et l'effectivité des sanctions ;
- Coordonner toutes les initiatives de coopération internationale de la lutte contre la fraude ;
- Piloter l'activité des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF).

La DNLF a donc pour missions de favoriser les échanges et les croisements de fichiers notamment, de mutualiser les pratiques, d'aider à mener des opérations efficaces et concertées.

C'est dans ce cadre que la DNLF pilote le présent programme de formation professionnelle à destination de tous les acteurs qui se mobilisent pour lutter ensemble contre la fraude aux finances publiques.

<u>Fonctionnement</u> : Pour exercer ses missions, le plus souvent à caractère transversal, la DNLF, structure resserrée d'impulsion et de coordination, est constituée d'une douzaine de cadres de haut niveau au profil anti-fraude diversifié.

Ces missions sont réalisées en partenariat notamment avec les administrations des ministères chargés du budget, du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de la justice, de l'intérieur, mais aussi des caisses de sécurité sociale, ou encore de Pôle emploi.

Pour en savoir plus :
https://www.economie.gouv.fr/dnlf

Les formations transverses de la DNLF

La force d'un réseau de partenaires de référence de la conception à l'organisation des formations

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/

Police aux frontières
https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Aux-Frontieres

Union Nationale des Caisses Nationales de Sécurité Sociale
http://extranet.ucanss.fr/portail

Office Central de Lutte contre le Travail Illégal
https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Nos-composantes/Au-niveau-central/Les-offices/Office-central-de-lutte-contre-le-travail-illegal-OCLTI

Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
http://www.douane.gouv.fr/articles/a11077-ecoles-nationales-des-douanes

L'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/La-DGCCRF/ecole-nationale-ccrf-enccrf

Ecole nationale des finances publiques
https://www.economie.gouv.fr/dgfip

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
http://www.douane.gouv.fr/articles/a11052-les-services-centraux-de-la-dgddi

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
https://www.economie.gouv.fr/dgccrf

Direction générale des Finances publiques
https://www.economie.gouv.fr/dgfip

Centre de formation et d'accompagnement du régime général de la Sécurité sociale
http://institutquatredix.fr/

Délégation nationale à la lutte contre la fraude
https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

La force d'un réseau qui s'agrandit en 2018

En 2018, l'Ags partage son expertise reconnue dans le domaine de la procédure collective en proposant une formation gratuite sur le thème « la fraude sociale dans la procédure collective ».

Nom : Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés

Création : Février 1974 (en application de la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973)

Objectif : Créée à l'initiative des employeurs, au nom de la solidarité interprofessionnelle, l'AGS intervient en faveur des salariés et des employeurs en procédure collective.

Une mission sociale

L'Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés (AGS) est un organisme patronal fondé sur la solidarité interprofessionnelle des employeurs et financé par leurs cotisations.

Elle intervient en cas de redressement, de liquidation judiciaire de l'entreprise ou encore, sous certaines conditions, en procédure de sauvegarde.

Elle garantit le paiement, dans les meilleurs délais, des sommes dues aux salariés (salaires, préavis, indemnités de rupture...) conformément aux conditions fixées par le code du travail.

L'Ags a confié à la Délégation Unédic AGS, la gestion opérationnelle du régime de garantie.

Une implantation sur tout le territoire national

- Une direction nationale
- 15 centres

Pour en savoir plus :
https://www.ags-garantie-salaires.org/

Le 27 septembre 2017, la DNLF et le CNFPT ont signé une lettre d'engagement. Ils s'accordent notamment sur le fait d'ouvrir le bénéfice des formations transverses de la DNLF aux publics éligibles aux formations du CNFPT sur le thème de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, dans un premier temps.

Nom : Centre national de la fonction publique territoriale

Fonctionnement : Le CNFPT est un établissement public administratif, au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 876 000 emplois répartis sur 233 métiers).

Il est présent sur l'ensemble du territoire par 29 délégations régionales ; ses 4 instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET), et son institut national des études territoriales (INET).

Missions : Le CNFPT a pour principale mission de construire et délivrer les formations obligatoires des personnels des collectivités territoriales. Ces formations bénéficient à l'ensemble des agents territoriaux, tout au long de leur vie professionnelle : les formations diplômantes, les formations d'intégration, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.

Le CNFPT conçoit et dispense également des formations qui, non obligatoires pour l'agent, lui permettent d'être acteur de sa promotion : les formations de professionnalisation, le perfectionnement, les préparations aux concours...

Il organise plusieurs concours de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes.

Pour en savoir plus : http://www.cnfpt.fr/

DETECTION DES FRAUDES

Les nouvelles technologies, les faux documents, ou encore des montages sociétaires peuvent servir de support à une fraude aux finances publiques. Les acteurs de la lutte contre la fraude doivent être en capacité de détecter ces procédés frauduleux complexes.

Une politique efficace de lutte contre la fraude implique de bien connaître ses partenaires mais aussi de favoriser la coordination et les échanges d'informations entre ces derniers en particulier au plan local.

Les formations proposées apportent une réponse à ces défis :

- **Le CODAF**
- **Initiation à la détection des faux documents**
- **Détection des faux documents**
- **Détection de la fraude à l'identité**
- **Référent en fraude documentaire (2 modules)**
- **Détection des faux actes de naissance étrangers**
- **Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé**
- **Enquêtes sur internet - identification des opérateurs**
- **Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères**

Formation DNLF

DETECTION DES FRAUDES

DUREE
1 jour (7 heures)

NOUVEAU

LIEUX
Paris

COUT DE LA FORMATION
Gratuit (sauf frais de restauration)

INTERVENANTS
Magistrat de la DNLF en charge des relations avec les CODAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
15 max.

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Informations sur le contenu de la formation : eric.belfayol@finances.gouv.fr

Informations sur l'inscription : secretariat.dnlf@finances.gouv.fr

CONCEPTEUR

DNLF DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

ORGANISATEUR

DNLF DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) :

Un outil local de détection de la fraude

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé des CODAF en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques et des règles de fonctionnement du secrétariat du CODAF.

Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques et comment le CODAF s'y intègre.

PUBLIC

Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Tout agent amené à intégrer un CODAF notamment en qualité de secrétaire

PREREQUIS

Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

PROGRAMME

- Panorama des acteurs institutionnels de la lutte contre la fraude aux finances publiques
- La DNLF et les CODAF
- Présentation institutionnelle du CODAF :
  - Historique et textes fondateurs
  - Missions
  - Composition
  - Fonctionnement : CODAF plénier et restreint
- Rôle du secrétaire CODAF
- Cadres juridique (levée du secret professionnel…) et technique (fiche action, TADEES…) supports de l'action des CODAF
- Les actions des CODAF
  - Les CODAF et la conduite d'actions nationales d'envergure
  - Les CODAF et la déclinaison des objectifs du PNLF 2016-2018
  - Présentation du bilan annuel de l'action des CODAF

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

15 mai 2018 Paris

D'autres sessions seront programmées en 2018. N'hésitez pas à contacter la DNLF (secretariat.dnlf@finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DEFDI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

Initiation à la détection des faux documents

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable d'authentifier un **document français** en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude :

- examiner et détecter les éléments de la reconnaissance faciale ;
- rechercher et analyser les éléments de sécurités caractéristiques des documents d'identité et de voyage ;
- utiliser les moyens et outils d'aide à la détection.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lequel seule une initiation est requise dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

PROGRAMME

Matin

- **Accueil et présentations**
- **Définition de la fraude documentaire**
- **L'usage du document d'un tiers (profilage) :**
  1. Les points clés de la reconnaissance faciale ;
  2. Les questionnements particuliers à engager ;
  3. Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ;
  4. Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.
- **Les sécurités fondamentales des documents d'identité :**
  1. Le papier sécurisé (papier fiduciaire, filigrane) ;
  2. Les impressions de fond (Offset, taille-douce, typographie) ;
  3. Les accessoires de sécurisation (marques optiquement variables) ;
  4. Les encres (fluorescente et optiquement variable).

Après-midi

- **Méthodologie de contrôle** (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence)
- **La description des sécurités des documents français :**
  1. Les différents modèles de CNI françaises ;
  2. Les titres de séjour ;
  3. L'E-passeport ;
  4. Les permis de conduire ;
  5. Travaux pratiques avec des documents vrais et faux
- **Présentation du réseau d'AFDI**
- **Présentation du site Internet PRADO et/ou du site Intranet de la DCPAF**
- **Synthèse - Clôture**

CONTENU

- L'usage du document d'un tiers : déjouer les ressemblances. TP avec diaporama.
- Les sécurités des documents d'identité et de voyage français et les principes généraux applicables à tout document : le papier, le filigrane, les impressions, les encres et accessoires spécifiques.
- Les différents modèles de passeports français, les différents modèles de CNI françaises, les titres de séjour français. TP avec documents ;
- Le support de bases de données.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

27 mars 2018	29 mai 2018	25 septembre 2018
30 avril 2018	19 juin 2018	27 novembre 2018

Toutes les sessions se déroulent à Lognes.

DUREE
2 jours (14 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DEFDI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

Détection des faux documents

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude dans **un document européen**, en procédant à un examen visuel et tactile ou en utilisant les outils adaptés :

- détecter les sécurités des documents administratifs européens ;
- mettre en œuvre une fraude avec les moyens techniques adaptés ;
- tester ses connaissances.

PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

PROGRAMME

1er jour

- **Accueil – Tour de table**
- **Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés**
- **Définition de la fraude documentaire :**
  - Fraude matérielle ;
  - Fraude intellectuelle.
- **Les sécurités fondamentales des documents :**
  - Le support non réactif ;
  - Le support papier, le filigrane ;
  - Les autres supports : les polymères.
- **Les impressions de fond :**
  - L'Offset ;
  - La taille douce ;
  - La typographie.
- **La reconnaissance des modes d'impressions pour la personnalisation :**
  - Jet d'encre ;
  - Laser ;
  - Thermique ;
  - Procédé photographique ;
  - Gravure laser
- **Les autres sécurités (marques optiquement variable et encre de sécurité)**

2ème jour

- **Les documents français :**
  - Les différents modèles de passeports ;
  - Les différents modèles de CNI françaises ;
  - Les titres de séjour et les autorisations provisoires de séjour ;
  - Le permis de conduire.
- **Les autres documents européens**
- **Test de connaissances par la manipulation de documents vrais et faux**
- **L'usage du document d'un tiers :**
  - Les points clés de la reconnaissance faciale ;
  - Les questionnements particuliers à engager ;
  - Travaux pratiques.
- **Présentation du site Internet PRADO et des documents européens**
- **Présentation du réseau d'AFDI et du site Intranet de la DCPAF**
- **Synthèse - Clôture**

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 4 au 5 avril 2018

Du 5 au 6 juin 2018

Du 2 au 3 octobre 2018

Du 6 au 7 novembre 2018

Toutes les sessions se déroulent à Lognes.

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DEFDI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

Détection de la fraude à l'identité

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière indue.

PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Avoir suivi l'une des formations suivantes : Initiation à la détection des faux documents (1 jour) ou Détection des faux documents (2 jours)

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

PROGRAMME

Matin : Module 1 « L'usurpation »

- **Introduction :**
  - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **Les modes opératoires :**
  - Le changement de photographie ;
  - la reconnaissance faciale : le look alike ;
  - L'interchangeabilité des titres : étude de la fraude sur la CNI et les passeports électroniques - biométriques.
- **Test fraude sur l'usurpation d'identité**

Après-midi : Module 2 « L'obtention indue »

- **Introduction :**
  - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **La preuve sur la nationalité : étude du Certificat Nationalité Française :**
  - Généralités sur le CNF ;
  - Etude des sécurités documentaires.
- **La preuve de la naissance :**
  - Le service Central d'état civil ;
  - L'acte de naissance de l'outre-mer ;
  - L'acte de naissance de la Commission de Révision de l'Etat Civil ;
  - L'acte de naissance délivré par les mairies
  - L'acte de naissance de l'OFPRA.
- **Le justificatif de domicile :** la facture EDF, orange, SFR.
- **Module 3 « Etude de la fraude à l'identité : les cas pratiques »**
  - Les actes de naissances délivrés par le SCEC ;
  - Les CNF ;
  - Les actes de naissance délivrés par les mairies ;
  - Les justificatifs de domicile.
  - l'obtention indue de titre de séjour.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

10 avril 2018	9 octobre 2018
15 mai 2018	4 décembre 2018

Toutes les sessions se déroulent à Lognes.

Référent en fraude documentaire

DUREE
4 jours (28 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DEFDI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSC5IPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur
https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Animer dans son service une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir référent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20). L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais

PROGRAMME

1ère journée : matin

- Accueil et présentations

Définition de la fraude documentaire :

- Typologie de la fraude ;
- L'utilisation de l'identité d'un tiers.

1ère journée : après-midi

La normalisation des documents
La terminologie FADO
Le support
Les éléments de sécurité de base
Le filigrane et son contrôle
Les éléments de sécurité supplémentaires
Les matériaux synthétiques

2ème journée : matin

Les impressions de sécurité :

- L'offset ;
- Taille douce ;
- Typographie ;
- La numérotation.

2ème journée : après-midi

Les encres de sécurité :

- L'impression fluorescente ;
- L'encre fluorescente ;
- L'encre iridescente ;
- L'encre soluble ;
- L'encre optiquement variable.

3ème journée : matin

Les sécurités dans les documents d'identité français :

- Distinction entre documents authentiques et faux.

Les sécurités dans les autres documents français

3ème journée : après-midi

Approche de la fraude à l'identité :

- Cadre généralités ;
- Détection des usurpateurs ;
- Le contrôle de nationalité.

4 ème journée : matin

Le contrôle de la Marianne
Le contrôle des actes de naissance sécurisés
Les actes de mairies

4ème journée : après-midi

Evaluation finale individuelle
Animation des sensibilisations à la fraude documentaire

- Les bases documentaires comme support technique ;
- Présentation de la sensibilisation.

BILAN

CONTENU

- Définition de la fraude.
- Authentification d'un document administratif à partir de ses éléments de sécurité.
- Appropriation de l'animation des sensibilisations à la fraude documentaire.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 15 au 18 mai 2018

Du 4 au 7 septembre 2018

Du 13 au 16 novembre 2018

Toutes les sessions se déroulent à Lognes.

DUREE
3 jours (18 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DEFDI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

Référent en fraude documentaire

Actualisation des connaissances

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les connaissances en fraude documentaire et à l'identité des participants seront mises à jour, et leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen.

PUBLIC

Personnes relais parvenues au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances.

PREREQUIS

Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité exerçant une activité de formation effective en interne.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique réactualisée.
A l'issue de cette période de recyclage des connaissances, l'habilitation personnes relais est maintenue pour une durée de 3 ans, après la réussite à l'examen final par l'obtention de la note minimale de 12/20

PROGRAMME

1ère journée : matin

- Accueil ;
- Tour de table ;
- Formations effectuées ;
- Points négatifs et positifs ;
- Typologie de la fraude ;
- Profilage.

1ère journée : après-midi

La fraude documentaire :

- Les normes ;
- La terminologie de la matière ;
- Les méthodes de contrôles ;
- Le support papier ;
- Les sécurités de bases ;
- Les sécurités supplémentaires ;
- Les supports de synthèse ;
- Les impressions de sécurité.

2ème journée matin

- Les encres de sécurités ;
- La personnalisation des documents ;
- Les accessoires d'authentification.

2ème journée : après-midi

- Manipulation de documents d'identité :
  - La carte nationale d'identité ;
  - Le titre de séjour européen.
  - Le passeport français ;

3ème journée : matin

- La détection des usurpateurs ;
- L'obtention indue ;
- Nouvelles fraudes documentaire ou à l'identité.

3ème journée : après-midi

- Travaux pratiques sur des documents falsifiés, contrefaits ou volé vierge ;
- Test écrit ;
- Evaluation.

CONTENU

- Les différents types de fraudes : la falsification, la contrefaçon, le document fantaisiste, l'usage frauduleux, l'obtention indu.
- Le profilage, initiation à la reconnaissance faciale.
- Les sécurités d'un document d'identité : la normalisation des documents de voyage, le support, les sécurités et actives, les impressions de sécurité, les accessoires de sécurisation, la personnalisation, la protection des données, les films de protection.
- Les sécurités des documents d'identité français.
- Approche de la fraude à l'identité : la détection des usurpateurs, le contrôle de la nationalité et de la naissance, travaux pratiques sur des fonds de dossier.
- Les bases de données comme support technique.
- Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 29 au 31 mai 2018 Du 24 au 26 octobre 2018

Les sessions se déroulent à Lognes.

FORMATION UCANSS

DETECTION DES FRAUDES

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DCPAF
Niv. Central : DEFDI
Province : DZPAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

NOUVEAU

Détection des faux actes de naissance étrangers

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer les problématiques, enjeux et le partenariat avec la justice ;
- Identifier les différents formats d'actes de naissance et les éléments rajoutés lors de leur délivrance ;
- Vérifier la cohérence des informations ;
- Distinguer les documents en provenance de pays atypiques.

PUBLIC

- Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

PREREQUIS

Avoir participé au préalable à une initiation à la détection de faux documents.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Fiches réflexe

PROGRAMME

- Approche contextuelle : statistiques / problématique / enjeux / partenariat justice
- La mise en œuvre des différents contrôles
- Le support : formats / contrôles de sécurités liés au format / le fond d'impression / l'emblème
- Les éléments rajoutés lors de la délivrance ; marques optiques, le codes barre et les timbres fiscaux
- La cohérence des informations
- Les documents des pays atypiques

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

17 mars 2018 26 juin 2018 11 décembre 2018

Les sessions se déroulent à Lognes.

FORMATION UCANSS

DETECTION DES FRAUDES

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Pour IDF
27, cours des Petites Ecuries
77185 - LOGNES
Hors IDF
Possibilité d'organisation dans vos locaux : cf. contact Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DCPAF
Niv. Central : DEFDI
Province : DZPAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

ORGANISATEUR

NOUVEAU

Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les limites de la dématérialisation en matière de contrôle documentaire ;
- Appliquer les techniques de contrôle de cohérence par type de document présenté ;
- Repérer les principales bases documentaires.

PUBLIC

- Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

PREREQUIS

Avoir participé au préalable à une initiation à la détection de faux documents.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Fiches réflexe

PROGRAMME

- La photographie
- Les documents lisibles à la machine
- Les documents d'état civil
- Les justificatifs de domicile
- Les bases documentaires

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

25 avril 2018 | 11 septembre 2018 | 20 novembre 2018

Les sessions se déroulent à Lognes.

DUREE
2,5 jours (15 heures)

LIEU
ENCCRF Montpellier
45 Place Ernest Granier
34935 MONTPELLIER
Cedex 9
Tél : 04 99 52 74 00
Fax : 04 99 52 74 50

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Service National d'Enquêtes (S.N.E) de la DGCCRF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 maximum

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET DIFFUSEUR

ORGANISATEUR

Enquêtes sur internet
Identification des opérateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants connaitront les principes de base de fonctionnement d'Internet et seront capables de connaitre et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

PUBLIC

Agent en charge de la détection et/ou recherche de manquements ou d'infraction sur des sites Internet.

PREREQUIS

Cette formation, **très pratique**, exige les prérequis suivants :

- Public concerné : agent exerçant ses missions de contrôle au sein d'une équipe d'enquêteurs ou agent pilote d'une équipe d'enquêteurs ;
- Disposer du droit de communication auprès d'opérateurs intervenant sur Internet. Le droit de communication doit être assorti de sanction ;
- Excellente connaissance des fonctionnalités de base des navigateurs Internet ;
- Aisance dans la manipulation et la création de fichiers et de dossiers.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Livret récapitulant les éléments à exploiter aux fins d'identification d'un opérateur.

PROGRAMME

Notions juridiques :

- Définition du commerce électronique ;
- Textes applicables : loi pour la confiance en l'économie numérique, vente à distance.

Réalisation de constats :

- Contraintes juridiques (textes encadrant la réalisation de constat) ;
- Contraintes techniques (utilisation d'un matériel et d'un accès Internet dédié).

Internet notions techniques :

- Base de fonctionnement d'Internet ;
- Notion d'adressages IP et informations pouvant être obtenues ;
- Noms de domaine – Gestion des noms de domaines : choix, création et enregistrement ;
- Exploitation des bases WHOIS.

Découverte du navigateur Firefox :

- Présentation des fonctionnalités ;
- Ajout de modules complémentaires pour l'aide à l'enquête ;
- Utilisation de profils ;
- Réalisation de copie-écrans exploitables.

Identification d'opérateurs :

- Récapitulatif des moyens d'identification ;
- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 20 mars (14h00) au jeudi 22 mars 2018 (16h00) ENCCRF de Montpellier

DUREE
1 jour (6 heures)

LIEUX
Centres interrégionaux de formation (CIF) de l'ENFIP (DGFIP)

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGFIP et INTEFP, Réseau de formateurs institutionnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS
18 à 20

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR

ENFIP ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

intefp

ORGANISATEUR

ENFIP ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel au stagiaire :

- module de formation ;
- lien vers le site Internet de la DNLF, rubrique CODAF/carte des CODAF :

http://www.economie.gouv.fr/dnlf/carte-des-codaf

CONTENU

1. Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères le plus en amont possible :
   - éléments de contexte ;
   - clignotants directement décelables par les agents de contrôle.
2. Les compétences et les modalités d'intervention des services de contrôle : DGFIP, organismes sociaux, DGT, police judiciaire ;
3. Les informations exploitables
4. La mission de contrôle des entreprises domiciliataires confiée à la DGCCRF en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

5. La coordination des actions inter administrations (base juridique et méthodes d'échanges d'information).

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

19 mars 2018	CIF de Lille	17 avril 2018	CIF de Rennes
23 mars 2018	ACIF de Nantes	14 mai 2018	CIF de Lille
27 mars 2018	ACIF d'Orléans	29 mai 2018	CIF de Bordeaux
5 avril 2018	ACIF d'Amiens	5 juin 2018	CIF de Toulouse
16 avril 2018	CIF de Nancy	Dates à venir	CIF de Noisy le Grand

D'autres sessions seront programmées en 2018. N'hésitez pas à contacter l'ENFIP (patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr et isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

Liste des CIF de l'ENFIP

Formation « Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères »

ACIF d'AMIENS
Cité administrative
56 rue Jules Barni 80040 AMIENS CEDEX 01
Téléphone : 03 22 82 67 12
Courriel : enfip.acif.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de BORDEAUX
Cité administrative, Tour A- 8 ème étage, rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 93 35 39
Courriel : enfip.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de LILLE
Bâtiment B – 55 rue Jean Jaurès 59000 LILLE
Téléphone : 03 62 14 52 20
Courriel : enfip.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de NANCY
8 rue Saint Thiébaut 54000 NANCY
Téléphone : 03 83 28 30 84
Courriel : enfip.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr

ACIF de NANTES
10 boulevard Gaston Doumergue – BP 10419 44204 NANTES cedex 2
Téléphone : 02 40 08 80 85
Courriel : enfip.acif.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

ACIF d'ORLEANS
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - Bâtiment P1 - 45042 ORLEANS cedex
Téléphone : 02 38 81 25 80
Courriel : enfip.acif.orleans@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de RENNES
Bâtiment Le Turgot, 37 Place du Colombiers 35000 RENNES
Téléphone : 02 99 65 71 20
Courriel : enfip.cif.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de TOULOUSE
100 chemin du Commandant Joël Legoff 31081 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 61 15 85 00
Courriel : enfip.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

CIF de NOISY le GRAND
10 rue du Centre 93464 NOISY LE GRAND
Téléphone : 01 57 33 89 04
Courriel : enfip.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION « LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL »

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF) et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), **l'INTEFP** propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :

- **Les formations catalogue « Lutte contre le travail illégal » ;**
- **Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal ».**

Les formations catalogue « Lutte contre la travail illégal » de l'INTEFP

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux – URSSAF, MSA, ACOSS, Pôle Emploi – gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions, dans un cadre décontextualisé, d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

Des modules généralistes de 3 jours :

Module 1 : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

Module 2 : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

Module 3 : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

Des modules spécialisés de 2 jours :

Module 4 : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

Module 5 : « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

Module 6 : « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales»

Des modules thématiques de 1 jour :

Module 7 : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

Module 8 : « Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

Module 9 : « L'action pénale en matière de travail illégal »

Fruits d'un partenariat INTEFP – OCLTI, deux modules spécialement dédiés aux officiers de police judiciaire sont aussi proposés :

Des modules officiers de police judiciaire de l'OCLTI :

Module 10 : « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

Module 11 : « Enquêteur spécialisé travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

CONTACT INTEFP

Offre de formation catalogue « Lutte contre le travail illégal »

Pour les demandes de renseignement d'ordre général, relatives à l'offre de formation lutte contre le travail illégal de l'INTEFP, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante : intefp.milti@travail.gouv.fr ou de téléphoner au 04.78.87.47.47.

Pour les demandes de renseignement concernant plus particulièrement une inscription à une session de formation « Lutte contre le travail illégal » de l'INTEFP, merci de prendre contact avec le lieu de formation correspondant.

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)
1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile
Téléphone : 04.78.87.47.47 - Télécopie : 04.78.87.47.00
Courriel : intefp.milti@travail.gouv.fr
Sites Internet / Intranet : www.intefp.travail.gouv.fr / www.intraint.travail.gouv.fr

C.I.F. DE BORDEAUX
Ilot Abria, 37 avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux
Téléphone : 05.57.81.41.51 – Télécopie : 05.56.98.79.88
Courriel : intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr

C.I.F. DE LILLE
40, Place Augustin Laurent – Immeuble les Arcades de Flandres – Bâtiment L - 59000 Lille
Téléphone : 03.20.62.27.27 – Télécopie : 03.20.62.27.29
Courriel : intefp.cif-lille@travail.gouv.fr

C.I.F. DE MONTPELLIER
45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9
Téléphone : 04.99.52.74.75 – Télécopie : 04.99.52.74.60
Courriel : intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr

C.I.F. DE NANCY
10, rue Mazagran – 54000 Nancy
Téléphone : 03.83.19.20.10 – Télécopie : 03.83.19.20.19
Courriel : intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr

C.I.F. DE NANTES
Immeuble La Colombia, 3 boulevard des Martyrs Nantais - 44200 Nantes
Téléphone : 02.40.35.40.95 – Télécopie : 02.40.35.18.80
Courriel : intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr

C.I.F. DE SAINT-DENIS
19, rue des Bretons – Z.A.C. Cornillon Sud – 93210 La Plaine-Saint-Denis
Téléphone : 01.83.72.40.60 – Télécopie : 01.83.72.40.70
Courriel : intefp.cif-paris@travail.gouv.fr

Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal »

Ce dispositif de formation fait écho à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 relative à la mise en œuvre du PNLTI 2013-2015, qui précise que l'INTEFP apporte son appui aux déclinaisons régionales de la politique nationale de lutte contre le travail illégal. Dans ce cadre, cette offre de formation s'adresse plus particulièrement aux institutions en charge de la lutte contre le travail illégal sur un plan local.

Ces actions locales de formation sont de deux types :

- **Les actions locales dites « catalogue » :** pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents
- **Les actions locales dites « partenariales » :** pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme

  Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.

Ces actions de formation locales sont organisées :

- **« sur demande »** par une institution (CODAF, DIRECCTE, Préfecture, etc.)
- **« sur mesure »** compte tenu des besoins identifiés en formation
- **« sur site »** dans les locaux-mêmes du demandeur

Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles « lutte contre le travail illégal » : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires, ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue ».
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de lutte contre le travail illégal.

Pour les actions locales dites « catalogue » :

- Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ.

Pour les actions locales dites « partenariales » :

- Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent.

Le processus de mise en œuvre de ces actions est le suivant :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Elaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

Contact :

La « fiche prise de contact » est à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Des modules généralistes de 3 jours

Ces modules généralistes permettent aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal, et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle.

Module 1 : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

Module 2 : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

Module 3 : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

DUREE
3 jours (18 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

intefp

S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (1h30) : « le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

Séquence 2 (4h30) : « l'infraction de travail dissimulé »

- Avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'environnement juridique de l'infraction de travail dissimulé, afin de pouvoir identifier et constater celle-ci lors d'un contrôle ;
- Viser toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission de l'infraction, et donner les suites pénales, administratives, civiles et financières prévues par les textes.

Séquence 3 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

Séquence 4 (3h00) : « la méthodologie d'action du travail illégal »

- Etre en capacité d'identifier les différentes situations de contrôle, et de recenser les outils juridiques utiles notamment en matière de procédure ;
- Savoir préparer et construire en amont une procédure appropriée de contrôle, et identifier les sources d'informations disponibles pour optimiser l'efficience des contrôles.

Séquence 5 (1h30) : « la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;
- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;
- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

Séquence 6 (1h30) : « les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salariés victime du travail illégal ;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;
- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

Séquence 7 (3h00) : « l'intervention d'un magistrat du parquet »

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale *(suite)*

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal, permet de bénéficier de conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

4 au 6 avril 2018	INTEFP (Marcy l'Etoile)
26 au 28 juin 2018	CIF de Bordeaux

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

DUREE
3 jours (18 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

intefp

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (1h30) : « le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

Séquence 2 (9h00) : « les stratégies d'action commune et leurs pratiques »

- Connaître le dispositif interministériel de lutte contre la fraude, et mesurer l'intérêt et les enjeux d'une approche systémique ;
- Connaître les prérogatives des différents agents de contrôle en charge de la lutte contre le travail illégal, ainsi que leurs limites ;
- Savoir choisir l'objet approprié des contrôles et identifier le cadre juridico-administratif pertinent ainsi que les modalités d'intervention ;
- Savoir rechercher et mutualiser les informations disponibles en recourant, notamment, aux partenaires institutionnels;
- Savoir faire jouer les articulations entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;
- Etre en mesure d'anticiper sur les suites qui vont être données au contrôle et savoir exploiter et optimiser les constats opérés.

Séquence 3 (1h30) : « la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;
- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;
- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

Séquence 4 (1h30) : « les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;
- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

Séquence 5 (1h30) : « les sanctions administratives du travail illégal »

- Connaître la liste des sanctions administratives du travail illégal ;
- S'approprier les conditions de mise en œuvre de ces sanctions administratives ;
- Intégrer les sanctions administratives dans la gestion des suites d'un contrôle.

Séquence 6 (3h00) : « l'intervention d'un secrétaire de CODAF »

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal *(suite)*

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend, en complément d'apports théoriques, des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

L'intervention du secrétaire de CODAF permet de bénéficier de conseils pratiques visant à optimiser l'organisation de contrôles coordonnés et d'investigations conjoints.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

19 au 21 juin 2018	CIF de Montpellier
8 au 10 octobre 2018	CIF de St Denis

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

MODULE GENERALISTE 3

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
3 jours (18 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (3h00) : « le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre »

- Etre en capacité de distinguer les prêts de main d'œuvre licites et les prêts de main d'œuvre illicites qui relèvent du travail illégal ;
- Etre en capacité de distinguer les prêts illicites de main d'œuvre et la vraie sous-traitance ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les prêts illicites de main d'œuvre.

Séquence 2 (4h30) : « le contrôle des opérations de sous-traitance »

- Connaître le cadre juridique de la sous-traitance, son objet et les modalités de son organisation, du fait d'une entreprise étrangère ;
- Etre en capacité de faire la distinction entre la vraie et la fausse sous-traitance, et de qualifier les situations en conséquence ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les pratiques de fausse sous-traitance.

Séquence 3 (1h30) : « le contrôle des situations d'activité non salariée »

- Présenter les différentes situations d'activité non salariée (travail indépendant, bénévolat, entraide, stage, activité culturelle) pour les distinguer d'une situation de travail salarié ;
- S'assurer lors d'un contrôle que la situation d'activité non salariée apparente correspond à la réalité et que la personne en activité n'est pas en réalité un travailleur indépendant dissimulé ou un salarié dissimulé.

Séquence 4 (3h00) : « la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage »

- Connaître l'objet et le contenu de la solidarité financière ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière de travail dissimulé ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière d'emploi de salarié étranger employé sans titre de travail.

Séquence 5 (3h00) : « intervention d'un expert de l'OCLTI »

Séquence 6 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal *(suite)*

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un expert de l'OCLTI venant présenter sa méthodologie d'enquête, permet de bénéficier de conseils pratiques en matière d'investigation et de contrôle des situations complexes.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

26 au 28 juin 2018	CIF de Lille
9 au 11 octobre 2018	CIF de Nantes

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

Des modules spécialisés de 2 jours

Ces modules spécialisés permettent aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal.

Module 4 : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

Module 5 : « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

Module 6 : « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales »

DUREE
2 jours (12 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

intefp

Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (9h00) : « le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques du transport routier de marchandises, notamment du fait des entreprises étrangères ;
- S'approprier la législation applicable, au titre de la profession réglementée et au titre du droit social de droit commun ;
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

Séquence 2 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

Le travail illégal dans le transport routier de marchandises *(suite)*

CONTENU

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM) ;
- Une présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM.
- La présentation d'un cas de fraude, et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM ;
- Une présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangère et le détachement de salariés (focus sur le cabotage) ;
- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

27 au 28 mars 2018	CIF de Nantes
11 et 12 juin 2018	CIF de St Denis
2 au 3 octobre 2018	CIF de Bordeaux

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

DUREE
2 jours (12 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (9h00) : « la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques propres au secteur agricole et forestier ;
- S'approprier la législation applicable, au titre des particularités (entraide, contrat vendange…) et au titre du droit social de droit commun ;
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur agricole et forestier.

Séquence 2 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec focus sur le périmètre de l'assujettissement ;
- Une présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc…) ;
- La présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et des études de cas ;
- Une présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire…) ;
- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

15 au 16 mai 2018	CIF de Nantes	31 mai au 1er juin	INTEFP (Marcy l'Etoile)
4 au 5 septembre 2018	CIF de Bordeaux		

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

MODULE DE SPECIALISATION 6

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
2 jours (12 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou
CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur
https://padint.intefp.fr

(un mot de passe vous sera transmis à l'occasion de l'envoi de votre convocation, environ un mois avant le début de la formation)

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Nouveau : Formation préalable d'1h en e-learning incluse.

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales, et d'engager une action de contrôle adaptée.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

Avant la formation en présentiel :

Formation en e-learning sur :

- Les différentes formes du travail illégal
- Les acteurs de la lutte contre le travail illégal
- Les fondamentaux du détachement

Accès avec mode de passe
https://padint.intefp.fr/workspaces/989/open/tool/home#/tab/-1

Formation en présentiel

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 (9h00) : « le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères »

- Connaître les concepts de liberté d'établissement et de libre prestation de services ;
- S'approprier la législation applicable à l'activité économique exercée par les entreprises étrangères et la législation applicable aux salariés détachés ;
- Etre en capacité d'analyser de façon pertinente la légalité de l'intervention des entreprises étrangères et du détachement de leurs salariés sur le territoire français, au regard du travail illégal et au regard de la législation de droit commun.

Séquence 2 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ; Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales *(suite)*

CONTENU

Cette formation comporte une partie « présentielle » qui se déroule dans les locaux de l'INTEFP (site de Marcy l'Etoile ou CIF) et une partie « à distance » - qui fait partie intégrante de la formation - sous la forme de trois modules e-learning à effectuer préalablement.

La formation en présentiel est coanimée par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction générale sur les enjeux liés à la question des PSI (définition d'une entreprise étrangère, périmètre de l'Union européenne…) ;
- Une présentation sur les modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens du droit du travail et la législation applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable ;
- Des précisions sur les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs ;
- Une présentation sur les infractions à la législation applicable, y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage ;
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère : les vérifications et les documents exigibles ;
- Des précisions sur la coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

27 au 28 juin 2018	CIF de Montpellier
10 et 11 septembre 2018	CIF de St Denis
6 au 7 novembre 2018	CIF de Lille

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

Des modules thématiques de 1 jour

Ces modules thématiques permettent aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal.

Module 7 : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

Module 8 : « Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

Module 9 : « L'action pénale en matière de travail illégal »

DUREE
1 jour (6 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Les formes d'emploi ou d'activités atypiques et le travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* : **Accueil et démarrage de la session**

<u>Séquence unique (6h00)</u> :

« les formes d'emploi ou d'activités atypiques et le travail illégal »

- Avoir une meilleure connaissance des formes d'emploi ou d'activités dites particulières ;
- Etre en capacité de s'assurer qu'une activité ou un emploi dit particulier ne constitue pas ou ne dissimule pas une situation de travail illégal ;
- Dans l'affirmative, savoir qualifier cet emploi ou cette activité au regard de la législation sur le travail illégal.

16h30 *(sauf précision contraire)* : **Conclusion, bilan et fin de la session**

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activités dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et l'esquisse d'une typologie les concernant ;
- Une approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes :
  - Les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons…) ;
  - Les sportifs ;
  - Les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité ;
  - Les activités d'intermédiation et de placement ;
  - Les juniors entreprises ;
  - Les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing ;
  - Le secteur culturel ;
  - La mouvance sectaire ;
  - La téléréalité.
- Des éléments de méthode et de cadrage juridique permettant une action de contrôle en partenariat.

DATE ET LIEUX DES SESSIONS

13 juin 2018	CIF de St Denis		
2 octobre 2018	CIF de Lille	11 décembre 2018	CIF de Nantes

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

MODULE THEMATIQUE 8

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
1 jour (6 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Le contrôle des auto entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime de l'autoentrepreneur.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* : **Accueil et démarrage de la session**

<u>Séquence unique (6h00)</u> :

« le contrôle des auto-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

- S'approprier les règles qui régissent le statut d'auto-entrepreneur, et appréhender l'intérêt et les limites propres à celui-ci ;
- Etre en capacité de vérifier que les règles de ce statut sont respectées, et de qualifier les manquements et les fraudes constatées ;
- Savoir actionner les nécessaires
- Articulations entre les administrations et les organismes impliqués afin de conduire des investigations adéquates.

16h30 *(sauf précision contraire)* : **Conclusion, bilan et fin de la session**

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des autoentrepreneurs. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut d'auto-entrepreneur,
- Une présentation sur les conditions d'éligibilité à ce statut et les avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci ;
- Une présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut ;
- Une présentation sur les conditions de sortie (ou de fin) du statut d'auto-entrepreneur ;
- Les fraudes les plus courantes, leurs qualifications juridiques et les sanctions applicables ;
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle des autoentrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

21 juin 2018	INTEFP (Marcy l'Etoile)
4 septembre 2018	CIF de Montpellier
12 septembre 2018	CIF de St Denis

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

MODULE THEMATIQUE 9

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
1 jour (6 heures)

LIEUX
Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION
130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

intefp

Contenu rénové : nouvelles règles de l'audition libre incluses (loi du 03.06.2016)

L'action pénale en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douane, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue lutte contre le travail illégal, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 *(sauf précision contraire)* **: Accueil et démarrage de la session**

Séquence 1 : « la phase de l'enquête »

- Le rôle du parquet dans l'enquête et dans la poursuite des infractions, l'opportunité des poursuites ;
- Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique : procès-verbaux des agents des corps de contrôle habilités (plainte du/des salarié(s) victime(s) ou plainte des organismes sociaux ou d'une administration, signalement article 40 du Code de Procédure Pénale, dénonciation, procédure incidente) ;
- Les actes importants jalonnant l'enquête pénale ainsi que leur finalité (les pouvoirs des OPJ et des APJ, les nouvelles règles de l'audition libres en application de la loi du 03/06/2016, les perquisitions, l'enquête patrimoniale et les saisies, …) et les apports législatifs importants résultant de la loi du 22/12/2014 notamment la bande organisée.

--> Cette phase a pour but d'éclaircir les points importants de l'enquête pénale en matière de travail illégal et d'avoir un retour sur les attentes (notamment qualitatives) des magistrats qui vont ensuite exercer les poursuites.

Séquence 2 : « la phase des poursuites »

- Rappeler les notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales ;
- Connaître les différents modes de poursuites pouvant être mis en œuvre par les magistrats du parquet dans le cadre de la lutte contre le travail illégal : mesures alternatives aux poursuites/renvois devant la juridiction de jugement [convocation par OPJ-comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)] / ouverture d'information ;
- Connaitre les critères déterminants sur lesquels les magistrats du parquet vont motiver leur décision de poursuite ;
- Connaitre les peines encourues en matière de lutte contre le travail illégal et plus particulièrement l'intérêt de la confiscation en vue de priver le verbalisé du produit de l'infraction ;
- Connaitre les nouvelles sanctions pénales en matière de travail illégal et les apports législatifs introduits par la loi du 22/12/2014, notamment les nouvelles circonstances aggravantes (pluralité de victime, vulnérabilité, bande organisée) ;
- Appréhender la constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

16h30 *(sauf précision contraire)* **: Conclusion, bilan et fin de la session**

L'action pénale en matière de travail illégal *(suite)*

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce contentieux. Il comprend, en complément d'apports théoriques, une phase importante d'échanges afin de permettre au stagiaire de mieux appréhender à travers des situations concrètes :

- les attentes des magistrats et les critères sur lesquels ils vont se fonder pour prendre leurs décisions de poursuites ;
- les rôles respectifs des agents de contrôle et du parquet et leurs modalités de relation et de dialogue.

L'échange mutuel avec un magistrat spécialisé du parquet dans le domaine considéré constitue l'essentielle plus-value de ce module. Ce module a vocation à ne traiter que de la lutte contre le travail illégal. Les infractions en matière de santé, de sécurité au travail ou d'obstacle au contrôle ne seront pas évoquées.

DATE ET LIEUX DES SESSIONS

29 juin 2018	INTEFP (Marcy l'Etoile)
5 septembre 2018	CIF de Montpellier
11 octobre 2018	CIF de St Denis

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

Modules destinés aux officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales, officiers douaniers judiciaires de la douane, officiers fiscaux judiciaires de la DGFIP.

Module 10 : « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

Module 11 : « Enquêteur spécialisé travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

MODULE OCLTI POUR OPJ 10

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
4 jours (32 heures)

LIEU
CNFPJ
Fort de Rosny
1 Boulevard Théophile Sueur
93110 Rosny-Sous-Bois
(site pilote, en présentiel)
+ 20 départements (sites distants, en visioconférence)

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Personnels de l'OCLTI membres du réseau de formateurs interinstitutionnel de l'INTEFP + intervention de partenaires

NOMBRE DE PARTICIPANTS
25 en présentiel (issus de la région Ile-de-France) + 150 en visio-formation

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Secrétariat OCLTI : oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

ORGANISATEUR
(en collaboration avec le Centre national de formation à la police judiciaire – CNFPJ)

Module réservé aux OPJ, APJ, ODJ, OFJ

Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, vise à former les personnels en charge de la lutte contre le travail illégal et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales leur permettant de mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation au travail, du travail illégal et des **fraudes sociales**.

PUBLIC

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP.

PREREQUIS

- Etre APJ avec 3 ans d'expérience judiciaire minimum ou OPJ, ODJ, OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation.

ARTICULATION AVEC L'OFFRE INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP

Permet de suivre avec profit le module généraliste 2 et les modules thématiques 7, 8 et 9 de l'INTEFP.

PROGRAMME

- Le travail illégal : enjeux et définition

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal (travail dissimulé par dissimulation d'activité et/ou de salariés, prêt illicite de main d'œuvre, marchandage et emploi d'un salarié étranger démuni d'autorisation de travail).

- Les acteurs du contrôle et les procédures du TI

- Connaître les attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

- L'exploitation au travail

- Maîtriser les formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (travail illégal, conditions de travail et d'hébergement indignes).
- Savoir détecter et connaître les formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude,…).

- Le volet patrimonial

Connaître l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.

- Les autres fraudes sociales

Présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Semaine du 17 au 21 septembre 2018 Rosny-Sous-Bois

MODULE OCLTI POUR OPJ 11

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

DUREE
4 jours (32 heures)

LIEU
CNFPJ
Fort de Rosny
1 Boulevard Théophile Sueur
93110 Rosny-Sous-Bois
(site pilote, en présentiel)
+ 20 départements (sites distants, en visioconférence)

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Personnels de l'OCLTI membres du réseau de formateurs interinstitutionnel de l'INTEFP + intervention de partenaires

NOMBRE DE PARTICIPANTS
25 en présentiel + 85 en visio-conférence

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Secrétariat OCLTI : oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONCEPTEUR

(en collaboration avec le Centre national de formation à la police judiciaire – CNFPJ)

Module réservé aux OPJ, APJ, ODJ, OFJ

Enquêteur *spécialisé* travail illégal et fraudes (ESTIF)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, doit permettre aux stagiaires de mieux appréhender les enquêtes les plus complexes relatives au travail illégal (fraudes au détachement intra-européen de travailleurs notamment) et aux fraudes aux prestations sociales associées, notamment lorsqu'elles sont organisées ou présentent un caractère transnational.

PUBLIC

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP affectés dans une unité traitant du travail illégal.

PREREQUIS

- Etre OPJ, ODJ ou OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).
- Etre enquêteur travail illégal et fraudes ou disposer d'une formation équivalente (FRTI, modules interinstitutionnels 1 et 3 de l'INTEFP, formation TI PAF) ou à défaut disposer d'au moins trois ans d'expérience dans une unité en charge de la lutte contre le travail illégal.
- Avoir à minima participé et de préférence dirigé des enquêtes de travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation.

ARTICULATION AVEC L'OFFRE INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP

Permet de suivre avec profit les modules de spécialisation 4, 5 et 6 de l'INTEFP.

PROGRAMME

- **Enjeux de la lutte contre les fraudes complexes**

Connaître les enjeux de la lutte contre les fraudes complexes définis par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF).

- **Contrôle de la prestation de service internationale**

Maîtriser :

* le régime juridique du détachement en droit du travail ;

* la réglementation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale, notamment dans l'Espace Economique Européen ;

* les règles relatives aux conditions d'établissement d'une activité dans l'Union Européenne ;

* les notions fiscales de base en matière d'établissement.

- **L'exploitation par le travail**

Connaître : la typologie et la gradation des infractions relatives à l'exploitation au travail (infractions de travail illégal, conditions d'hébergement et de travail contraire à la dignité humaine et traite des êtres humains, etc.)

- **Fraudes aux prestations**

Maîtriser les schémas de fraudes sociales complexes ou organisées (typologie des fraudes, notions de sociétés éphémères, …).

- **Fraudes documentaires**

Connaître les possibilités de fraudes documentaires et les outils à disposition des enquêteurs.

- **Le volet patrimonial**

Savoir mettre en œuvre systématiquement le volet patrimonial dans les enquêtes de lutte contre les fraudes complexes.

- **Responsabilité pénale des dirigeants et personnes morales**

Savoir distinguer et mettre en œuvre la responsabilité des différents acteurs : personnes physiques et morales dans les dossiers de travail illégal et fraudes sociales.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Semaine du 4 au 8 juin 2018 Rosny-Sous-Bois

LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LES FRAUDES

Rattachés au Ministère de l'Action et des comptes publics, les services de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) exercent trois missions principales : lutte contre la fraude, soutien à l'activité économique et perception de la fiscalité.

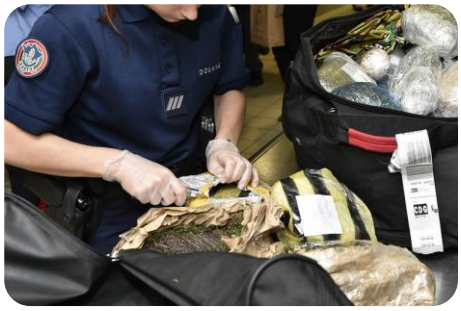

La DGDDI propose une offre de formation diversifiée à l'image de ses trois grandes missions.

- **Rechercher, connaître et reconnaitre les produits stupéfiants**
- **Précurseurs chimiques et drogues de synthèse**
- **Protection du consommateur : contrôle des produits industriels, chimiques, cosmétiques et déchets**
- **Contrôle des produits soumis à réglementation sanitaire, phytosanitaire et législation agricole**
- **Viticulture : principes généraux et environnement viticole**
- **Protection de la faune et de la flore**
- **Lutte contre la fraude en matière de TVA**
- **Formation TVA**
- **Enquêteur parcours comptabilité**

DUREE
5 jours (30 heures)

Nouveau

LIEU
ECOLE DES DOUANES DE LA ROCHELLE
RUE DU JURA BP 514
17021 LA ROCHELLE
Tel : 09 70 28 25 10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Rechercher, connaître et reconnaitre les produits stupéfiants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir situer cette thématique de lutte contre la fraude dans le contexte de recherche de marchandises dont la prohibition est prévue par une autre réglementation (précurseurs, médicaments, dopants...).
- Savoir identifier les produits et connaître leurs propriétés chimiques.
- Savoir identifier les circuits de fraude.
- Etre capable de repérer les itinéraires à risques.
- Connaître les nouveaux modes opératoires et les tendances en matière de contrebande de stupéfiants.
- Détecter les MOD (manquement aux obligations déclaratives) liés au trafic.
- Savoir recueillir, rechercher et transmettre les renseignements périphériques à une constatation.
- Améliorer la préparation du contrôle et le ciblage.
- Savoir effectuer correctement les prélèvements d'échantillons.
- Savoir utiliser correctement les tests de détection.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Présentation des différentes catégories de produits, propriétés chimiques et effets sur l'organisme humain ;
- Géopolitique de la fraude particulière aux produits stupéfiants (pays producteurs et environnement criminel) ;
- Actualités sur les tendances ;
- Formation théorique sur la charge toxique des produits ;
- Manipulation des tests "stupéfiants" ;
- Exploitation des constatations douanières de MOD pour faire un lien éventuel avec le blanchiment ;
- Présentation des bases de données.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 28 mai au 1er juin 2018 La Rochelle

DUREE
3 jours (18 heures)

Nouveau

LIEU
ECOLE DES DOUANES DE LA ROCHELLE
RUE DU JURA BP 514
17021 LA ROCHELLE
Tel : 09 70 28 25 10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Précurseurs chimiques et drogues de synthèse

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la règlementation applicable.
- Améliorer les techniques de ciblage dans ce domaine particulier.
- Identifier les produits et les risques.
- Savoir donner suite aux constatations.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces produits.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Présentation des produits et de leurs incidences sur la fabrication des produits stupéfiants.
- Présentation des missions de l'Observatoire des Précurseurs et de la MNCPC.
- Présentation des circuits de fraude.
- Intervention de représentants de la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC).
- Intervention de représentants de l'Observatoire des Précurseurs de la DNRED.
- Intervention de représentants du laboratoire de Paris (SCL) .
- Etude de cas concrets.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 17 au 21 septembre 2018 La Rochelle

DUREE
3 jours (18 heures)

LIEU
ECOLE DES DOUANES DE LA ROCHELLE
RUE DU JURA BP 514
17021 LA ROCHELLE
Tel : 09 70 28 25 10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Protection du consommateur : contrôle des produits industriels, chimiques, cosmétiques et déchets

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaitre les bases réglementaires en matière de protection du consommateur.
- Identifier les produits concernés.
- Réaliser les contrôles avec leurs spécificités.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Le contrôle des normes : organisation de la surveillance du marché, analyse de risque, ciblage et contrôles douaniers de conformité des produits industriels ;
- Les spécificités en matière de sécurité électrique/CEM, dans le domaine des jouets ou autres règlementations sectorielles ;
- Le traitement pratique de dossiers de conformité ;
- Le contrôle des produits cosmétiques ;
- Le contrôle des produits chimiques dangereux et des transferts transfrontaliers de déchets.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 9 au 13 avril 2018 La Rochelle

DUREE
5 jours (30 heures)

LIEU
ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE LA ROCHELLE
Rue du Jura
BP 514
17021 LA ROCHELLE

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Contrôle des produits soumis à réglementation sanitaire, phytosanitaire et législation agricole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les agents seront capables :

- de situer le cadre réglementaire et les enjeux des contrôles sur ces produits ;
- d'identifier les produits concernés par les différentes réglementations ;
- de déterminer la conduite à tenir en présence d'un produit soumis à une réglementation sanitaire ou phytosanitaire, de produits soumis à réglementation agricole, ou enfin de produits de la pêche ;
- d'appréhender les contrôles en matière de PAC à l'importation comme à l'exportation ;
- de maîtriser l'importance de la prise d'échantillons, de la rédaction de la demande d'analyse, et de l'exploitation des résultats.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Contrôles à l'importation liés à la législation alimentaire ;
- Contrôles sanitaires à l'importation des animaux vivants et produits d'origine animale ainsi qu'aliments pour animaux d'origine non animale ;
- Contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux et produits végétaux ;
- Contrôles à l'importation des produits de la pêche ;
- Présentation d'un cas pratique en matière de contrôle des produits soumis à restrictions sanitaires ;
- Contrôle des produits PAC à l'importation et l'exportation.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Dates non encore programmées La Rochelle

Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

DUREE
4,5 jours (27 heures)

LIEU
ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Viticulture : principes généraux et environnement viticole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les principales caractéristiques du secteur viticole.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les caractéristiques et les grands principes relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des techniques de production, de l'environnement professionnel et réglementaire ou du rôle des services.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques appelé à être en relation avec des acteurs de la filière viticole.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Caractéristiques de l'environnement professionnel et administratif.
- Environnement réglementaire.
- Caractéristiques de l'environnement technique de la viticulture.
- Bases de la réglementation de l'exploitation, du foncier et de la production.
- Casier viticole informatisé (CVI).
- Cadre juridique et orientation des contrôles en matière de viticulture.
- Méthodologie des contrôles.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

18 au 22 septembre 2018 Tourcoing

Protection de la faune et de la flore

DUREE
4,5 jours (27 heures)

LIEU
ECOLE DES DOUANES DE LA ROCHELLE
RUE DU JURA BP 514
17021 LA ROCHELLE
Tel : 09 70 28 25 10

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les agents seront capables :

- de connaître les bases réglementaires CITES (Convention de Washington).
- de connaître l'articulation entre la Convention de Washington et les réglementations internationales, communautaires et nationales.
- de connaître les mesures à prendre pour la gestion des contrôles (notamment les démarches à mettre en œuvre lors de la découverte de spécimens) et des procédures.
- de connaître la procédure d'appel à un expert.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces régle-mentations.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DE-PLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

Réglementation relative à la protection de la faune et de la flore : Durée : 06 h 00

Réglementations internationales ;
Réglementations communautaires ;
Réglementations nationales.

Présentation des circuits de fraude :
Durée : 04 h 00

Ciblage et identification des espèces :
Durée : 04 h 00

Étude de cas et présentation des spécimens : Durée : 08 h 00

Visite au Muséum d'Histoire naturelle :
Durée : 04 h 00

Contentieux : Durée : 04 h 00

Pouvoirs de contrôle, qualification et classification des infractions, suites contentieuses et remise de spécimens, cas pratiques.

Utilisation des bases de données :
Durée : 02 h 00

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

14 au 18 mai 2018 La Rochelle

DUREE
4,5 jours (27 heures)

LIEU
ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tél. 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Formation TVA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation aborde les fondamentaux techniques, environnementaux et réglementaires sous une forme magistrale et interactive.

Cette formation a pour objectif de transmettre aux agents des services les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et leur transmettre les capacités à identifier les éventuelles anomalies relatives aux régimes particuliers ou suspensifs.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans le processus de mise en œuvre de la taxe ou de son contrôle.

PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

Partie sur les fondamentaux de la TVA (1,5 jours)

- connaître l'historique de la TVA ;
- décrire les bases CE, légale et régl. : directives/CGI/circulaires yc BOI/notes de base
- comprendre la terminologie
- identifier les produits taxables/assiette (cf. Circulaire base taxable TVAI, problématique d'inclusion des PS dans l'assiette TVAI)
- identifier le fait générateur/exigibilité
- identifier le redevable légal
- identifier les principes de territorialité (territoire douanier/territoire fiscal)
- décrire le mécanisme de la taxe : déductible /collectée
- décrire les taux
- identifier les facilitations : décautionnement, échéance unique
- identifier le représentant fiscal
- comprendre le rôle du BTI
- identifier le circuit du BTI
- rédiger un BTI comprenant les éléments essentiels à sa compréhension et à l'exploitation par le DGFIP
- connaître la CA 3
- AI 2 : Comprendre le fonctionnement : dec, RITA, delta archivage pour DGFIP, définition/utilisation du contingent
- identifier les compétences (DGDDI/DGFIP),
- comprendre le rôle AI2/enjeu éco pour les opérateurs (facilitation /douane éco.)
- connaître la nature du contrôle à mener

Partie sur le régime 42 (0,5 jour)

- décrire la réglementation ;
- identifier l'intérêt à la fraude/le risque de fraude
- mener un contrôle (outil de contrôle – exercice)
- détecter une anomalie en contrôle documentaire (exercice)
- établir un lien avec une DEB

Partie sur REC et TVA (1 jour) :

- expliquer les enjeux de la TVA en matière de REC
- la TVA et les prestations de services en matière de REC
- la TVA en A.T. en exonération totale et partielle
- la TVA et le régime de l'entrepôt, régime du PA rembours, régime du P.P

Partie sur le RFS (0,5 jour)

- décrire le fonctionnement du régime
- expliquer l'intérêt économique : douane éco. Régime à promouvoir auprès des opérateurs, enjeux fiscaux, base du contrôle (LPF)
- expliquer le régime de la TVA en matière de sortie des biens du RFS
- expliquer l'apurement par fonctions

Formation TVA *(suite)*

PROGRAMME (suite)

Partie sur la TVA EXPORT (0,5 jour)

- identifier les bases légales de la TVA à l'export
- décrire la compétence du service en matière de TVA export
- identifier les principes de fonctionnement de la TVA à l'export notamment à travers ECS
- identifier les principes et les situations relatives à la valeur en douane à l'export
- identifier les principes relatifs à l'exportation et réexportation après sortie d'un régime douanier suspensif communautaire ou d'un RFS
- identifier les principes relatifs au régime des retours, enjeux TVA, réglementations, preuves d'exportation, mentions sur la déclaration d'importation
- identifier les principes relatifs à la MOA (ex procédure d'achat revente) ; bases légales, enjeux TVA, fonctionnement, rôle du service.

Questions et actualités (0,5 jour)

- identifier les actualités réglementaires de la matière
- séance de questions/réponses

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 22 au 26 octobre 2018 Tourcoing

DUREE
4 jours (24 heures)

LIEU
ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

Lutte contre la fraude en matière de TVA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation LCF TVA se propose d'approfondir les enseignements transmis dans le cadre de la formation sur la réglementation TVA.
L'objectif principal de cette formation est de développer l'expertise des agents en charge de l'analyse de risque et du contrôle de la TVA et de s'approprier les outils d'analyse mis à disposition des agents.

PUBLIC

La formation LCF TVA s'adresse prioritairement aux agents affectés en bureau de contrôle.

PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

- Actualité TVA (0,5 jour)
- Préparer efficacement le contrôle / l'enquête TVA (1 jour)
- Approfondir le contrôle / l'enquête TVA (1 jour)
- Sécuriser la procédure contentieuse TVA (1 jour)
- Les suites du contrôle/enquête TVA (0,5 jour)

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Dates non encore programmées Tourcoing

Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

Enquêteur parcours comptabilité

DUREE
4,5 jours (27 heures)

LIEU
ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
dnrfp@douane.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le vocabulaire de base de la réglementation générale comptable ;
- Etre capable de comprendre les extraits de comptes remis par l'entreprise ainsi que la ventilation des principales opérations utiles aux enquêteurs.

PUBLIC

Formation destinée aux enquêteurs ayant de faibles connaissances en comptabilité commerciale.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

PROGRAMME

A partir d'un jeu de plateau, les stagiaires seront mis en situation de :

- s'exercer à la classification des opérations dans les différents comptes de la comptabilité générale privée (le plan comptable).
- réaliser des opérations d'inventaire.
- étudier le livre journal et le grand livre, la balance et les comptes annuels (bilan, compte de résultat).
- découvrir les principes de l'information comptable informatisée.

Une méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

Du 18 au 22 juin 2018 Tourcoing

D'autres sessions seront programmées au 2nd semestre 2018. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

Une fraude détectée a de fortes probabilités d'impacter plusieurs organismes et administrations. Le caractère transversal de la fraude implique de comprendre les mécanismes frauduleux auxquels chacun peut être confronté.

Sur le plan des sanctions, les auteurs de fraude aux prestations sociales peuvent se voir infliger des sanctions adminsitratives. Mais certains agissements conduisent les organismes victimes à opter pour la voie pénale.

Les formations proposées apportent un accompagnement sur ces points :

- **Fraude sociale dans la procédure collective**
- **Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales**

FORMATION AGS

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

NOUVEAU

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Paris et en région dans les locaux d'un organisme d'accueil

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
AGS

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 15

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
agsformationfraude@delegation-ags.fr

CONCEPTEUR

ags LA GARANTIE DES SALAIRES

ORGANISATEUR

ags LA GARANTIE DES SALAIRES

Fraude sociale dans la procédure collective

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Connaître le déroulement de la procédure collective et les mécanismes d'intervention de l'AGS ;
- Identifier les situations à risque rencontrées dans la procédure collective et mesurer leur impact sur les organismes de protection sociale ;
- Appréhender les réponses judiciaires possibles devant les juridictions commerciales, sociales et pénales.

PUBLIC

Agent issu d'un organisme de protection sociale, d'une administration ou de tout autre organisme membre ou invité du CODAF, en prise directe avec la lutte contre la fraude.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel de la documentation en amont de la formation.

PROGRAMME

- **Les fondamentaux de la procédure collective**
  - Le déroulement de la procédure collective ;
  - Les acteurs de la procédure collective ;
  - La prise en charge de la créance salariale par l'AGS.
- **La lutte contre la fraude sociale par l'AGS**
  - L'identification des comportements frauduleux ;
  - Leur impact sur les organismes de protection sociale ;
  - Les moyens de défense et de prévention.

CONTENU

Apports théoriques essentiels et présentation de cas réels de fraude et de jurisprudence en lien direct avec l'activité.

Possibilité d'aménager la formation selon les besoins

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

10 avril 2018 Paris (Date limite des inscriptions : 09 mars 2018)

D'autres sessions seront programmées en 2018. N'hésitez pas à contacter l'Ags (agsformationfraude@delegation-ags.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

FORMATION UCANSS

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

DUREE
2 jours (14 heures)

LIEUX
Paris, Clermont-Ferrand en inter organismes
Ou dans les locaux d'un organisme d'accueil

COUT DE LA FORMATION
Paris ou Clermont-Ferrand : 171€ (prix par jour et par stagiaire)
En région : sur une base de 15 à 20 participants 149€ (prix par jour et par stagiaire) + prise en charge par l'organisme des frais du formateur en région

INTERVENANTS
Désigné début 2018

NOMBRE DE PARTICIPANTS
12 à 18 Paris ou Clermont-Ferrand
15 à 20 en région

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT
dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR

institut 4.10

ORGANISATEUR

UCANSS UNION DES CAISSES NATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

institut 4.10

Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les différentes qualifications pénales de la fraude ;
- Comprendre le processus de la plainte pénale ;
- Cerner les enjeux et comprendre le déroulement d'une audience pénale.

Plus précisément dans leurs activités de :

- Identifier les situations de fraudes « pénales » ;
- Identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal.

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de sécurité sociale.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Plan détaillé de l'intervention ;
- Tableaux récapitulatifs et schémas ;
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence

PROGRAMME

Les fondamentaux :

- Les différences entre voie civile et voie pénale ;
- La qualification juridique de la fraude ;
- Le processus de la plainte pénale ;
- L'enquête ;
- La prescription de l'action publique ;
- Prescription civile et répétition de l'indu ;
- L'audience pénale.

L'adaptation aux besoins *:*

Dans cette formule, des adaptations peuvent être proposées à partir d'un recueil des besoins exprimés par les clients ***pour une formation en intra.***

CONTENU

- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés ;
- Exemples de jurisprudence en lien avec l'activité ;
- Utilisation de supports méthodologiques ;

et le cas échéant, cas issus de la pratique professionnelle et de l'activité.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

1ère session prévue pour mars 2018. La date sera précisée début 2018.

D'autres sessions seront programmées au 2nd semestre 2018. N'hésitez pas à contacter l'Institut 4.10 (dgestin@institutquatredix.fr) *et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)*

MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

Afin de faciliter leurs investigations, les acteurs de la lutte contre la fraude aux finances publiques disposent d'outils techniques et juridiques.

La parfaite maîtrise de ces outils conditionne l'efficacité des investigations :

- **Droit de communication**
- **Application FICOBA (2 modules)**
- **Sensibilisation à la Data science**
- **Logiciels de statistiques et de data mining**

Informations générales sur les e-formations organisées par l'ENFIP

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

Les modules sont mis à disposition des stagiaires sur une plateforme de e-formation.

Quand l'agent s'inscrit à une e-formation, il reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de la date de réception du courriel d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation au moment qui lui conviendra le mieux.

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscription soient celles de l'agent inscrit (et non celle de son chef de service ou du service formation). Par ailleurs, l'exactitude de l'adresse est indispensable.

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

Prérequis techniques pour les e-formation FICOBA et droit de communication

Pour réaliser ces formations, quelques prérequis techniques sont nécessaires.

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

Pour l'e-formation « FICOBA ODJ-OPJ-OFJ » qui est sonorisée, le poste de travail doit être muni d'une carte son et il est préférable d'utiliser un casque.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

Informations à l'issue de l'e-formation

L'ENFiP assurera, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué par l'ENFiP sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé. En effet, nous ne disposons pas de données fiables sur ce point. Les correspondants formation voudront bien retenir la durée mentionnée sur la fiche qui correspond à une durée maximum.

e-formation

Droit de communication

DUREE
2 heures maximum

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

ENFIP
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF)

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1er jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

PROGRAMME

Définition et présentation du droit de communication en matière de fraudes aux prestations sociales :

- établir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.

Champ d'application :

- définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.

Nature des renseignements communicables.

Mise en œuvre du droit de communication :

- les modes d'intervention ;
- la conservation des pièces de procédure ;
- la prescription.

Les sanctions en cas de refus du droit de communication.

Quizz de validation des acquis.

DATES DES SESSIONS

Du 26 mars 2018 au 25 mai 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 12 mars 2018.

Du 24 septembre 2018 au 23 novembre 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 10 septembre 2018.

DUREE
1 heure maximum

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur
https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

ENFIP
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

e-formation

Application Ficoba

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser Ficoba dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Disposer de l'applicatif Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au premier jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

PROGRAMME

- Le cadre juridique ;
- L'accès au site Ficoba ;
- La saisie des demandes ;
- Les restitutions dans Ficoba ;
- Les différents types de recherche et leurs limites ;
- La recherche personne physique ;
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

DATES DES SESSIONS

Du 26 mars 2018 au 25 mai 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 12 mars 2018.

Du 24 septembre 2018 au 23 novembre 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 10 septembre 2018.

Formation ENFIP

MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

DUREE
1 heure maximum

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

FICHE D'INSCRIPTION
Voir la rubrique « CONTACT »

CONTACT
Douanes
amelie.ferrier@douane.finances.gouv.fr

Police
cabdgpn.secjudiciaire@interieur.gouv.fr

Gendarmerie
pascal.vidal@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONCEPTEUR ET ORGANISATEUR

ENFIP
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

e-formation
Module réservé aux OPJ, ODJ, OFJ dûment habilités à FICOBA (art.135ZC LPF)

Application Ficoba

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation les participants seront capables d'utiliser FICOBA dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Le module s'adresse aux officiers de police judiciaire, officiers douaniers judiciaires et officiers fiscaux judiciaires autorisés à consulter FICOBA.

PREREQUIS

Disposer de l'applicatif Ficoba au jour de la demande de participation.

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, le premier jour de la formation, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente), d'adobe Reader et d'une carte son. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

Le module étant sonorisé, il est préférable de disposer d'un casque.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

PROGRAMME

Cette e-formation se compose de deux modules :

- Module « utilisateurs » ;
- Module « chef de service » : ce module présente les modalités d'habilitation des utilisateurs et la traçabilité.

CONTENU

- Le cadre juridique ;
- L'accès à FICOBA ;
- La saisie des demandes ;
- Les différents types de recherche : recherche personne physique et recherche personne morale ;
- Les restitutions FICOBA ;
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

DATES DES SESSIONS

Du 26 mars 2018 au 25 mai 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 12 mars 2018.

Du 24 septembre 2018 au 23 novembre 2018 / Transmission des fiches d'inscription à l'ENFiP au plus tard le 10 septembre 2018.

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Paris

COUT DE LA FORMATION
Gratuit (sauf frais de restauration)

INTERVENANTS
Data scientiste de la DNLF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
15 max.

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
Informations sur le contenu de la formation : louis.chauveau@finances.gouv.fr

Informations sur l'inscription : secretariat.dnlf@finances.gouv.fr

CONCEPTEUR

DNLF DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

ORGANISATEUR

DNLF DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

NOUVEAU

Sensibilisation à la Data science

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable de :

- déterminer ce qu'est la Data science ;
- connaître les fondements historiques ayant mené à la Data science actuel ;
- distinguer les 4 volets de la Data science : la statistique (volet descriptif), l'exploration des données (volet explicatif ou data mining), l'extrapolation des données (volet prédictif ou scoring, ainsi que le volet prescriptif).
- avoir un aperçu de l'utilisation de la Data science dans le domaine de la lutte contre la fraude.

PUBLIC

Tout agent travaillant dans un domaine où la question de la data science prend tout son sens.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

PROGRAMME

- Définition et histoire de la data science.
- Panorama et description des méthodes :
  - Terminologie ;
  - Classification et comparaison des méthodes ;
  - Présentation des méthodes descriptives et prédictives.
- Panorama des logiciels.
- Data science et lutte contre la fraude aux finances publiques :
  - Applications en matière de lutte contre la fraude ;
  - Panorama des applications actuelles ;
  - Présentation du cadre juridique : autorisation CNIL…

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

15 mars 2018 Paris

D'autres sessions seront programmées en 2018. N'hésitez pas à contacter la DNLF (secretariat.dnlf@finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

DUREE
1 jour (7 heures)

LIEUX
Paris

COUT DE LA FORMATION
Gratuit (sauf frais de restauration)

INTERVENANTS :
Data scientiste de la DNLF

NOMBRE DE PARTICIPANTS
15 max.

FICHE D'INSCRIPTION
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations

CONTACT
louis.chauveau@finances.gouv.fr

CONCEPTEUR

DNLF
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

ORGANISATEUR

DNLF
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

NOUVEAU

Logiciels de statistiques et de data mining

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif est d'aider le participant à faire son choix en termes de logiciel, grâce notamment à :

- un rappel des points à comparer sur les logiciels ;
- une présentation du panorama de l'offre logicielle actuelle ;
- un focus sur les trois principales offres (celles de SAS, d'IBM SPSS et de R).

PUBLIC

Tout agent amené à utiliser des outils de data mining, que ce soit de la phase de manipulation des bases de données jusqu'au lancement d'estimations économétriques.

Plus particulièrement : économètre (data scientiste), data ingénieur, statisticien, chef de service d'unité de data mining, etc.

PREREQUIS

Une connaissance des principes de base de la data science est fortement conseillé.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Les supports de présentation.

PROGRAMME

- Typologie des logiciels de data mining et de statistique ;
- Caractéristiques importantes des logiciels :
  - Points de comparaison ;
  - Méthodes implémentées ;
  - Fonctions de préparation des données ;
  - Autres fonctions ;
  - Caractéristiques techniques.
- Les principaux logiciels :
  - Vue d'ensemble ;
  - IBM SPSS ;
  - SAS ;
  - R.
- Comparaison des logiciels R, SAS et IBM SPSS.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

6 avril 2018 Paris

D'autres sessions seront programmées en 2018. N'hésitez pas à contacter la DNLF (secretariat.dnlf@finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

S'inscrire à une formation

Chaque fiche descriptive du catalogue indique le contact utile, les dates et lieux des sessions de formation.

Sauf modalités particulières, les inscriptions s'effectuent par les fiches d'inscription disponibles en ligne à l'adresse suivante : **https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations** et sont à envoyer à l'adresse mail indiquée.

Des sessions supplémentaires à celles prévues au catalogue seront proposées au cours de l'année 2018. N'hésitez pas à vous rapprocher du contact utile et à consulter régulièrement le site de la DNLF (**https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations**).

D'autres renseignements pratiques sont disponibles sur le site de la DNLF (restauration, hébergement pour certaines formations…).

Accéder à l'offre de formation

Accédez au catalogue et à l'actualité des formations transverses (actualisation des dates de formation…) en ligne : **https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations**

Obtenir des renseignements généraux sur l'offre de formation

Ecrivez à Madame Sabine Royer, référente formation au sein la DNLF : **sabine.royer@finances.gouv.fr**

Contribuer à l'évolution de l'offre de de formation

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions sur les nouvelles formations à proposer au catalogue.

Envoyez vos propositions à l'adresse suivante : **sabine.royer@finances.gouv.fr**

SIGLES UTILISES

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFDI	Analystes en fraude documentaire et à l'identité
AGS	Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés
APJ	Agent de police judiciaire
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CI	Contributions indirectes
CIF	Centre interrégional de formation
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*
CNI	Carte nationale d'identité
CNF	Certificat de nationalité française
CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CVI	Casier viticole informatisé
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DEFDI	Division de l'expertise en fraude documentaire et à l'identité
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGT	Direction générale du travail
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNLF	Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
DZPAF	Direction zonale de la police aux frontières
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
FADO	False and Authentic Documents Online – faux documents et documents authentiques en ligne
FICOBA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
FRTI	Formateur relai travail illégal de la gendarmerie
INSTITUT 4.10	INSTITUT 4.10 (anciennement CRF Auvergne)
INTEFP	Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
LPF	Livre des procédures fiscales
LTI	Lutte contre le travail illégal
MLG	Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
ODJ	Officier de douane judiciaire
OFJ	Officier fiscal judiciaire
OPJ	Officier de police judiciaire
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
PRADO	Public register of authentic identity and travel documents online *Registre public en ligne des documents authentiques d'identité et de voyage*
RFS	Régime fiscal suspensif
SCEC	Service central de l'état civil
SEL	Systèmes d'échanges locaux
SFIPRP	Service des fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers
SNE	Service national d'enquêtes
TRM	Transport routier de marchandises
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZLA	Zone de lecture automatique (titre de voyage)

Délégation nationale à la lutte contre la fraude
5 place des Vins de France – Immeuble Atrium – 75573 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 44 27 27 – 01 53 44 28 28

http://www.economie.gouv.fr/dnlf

Date de publication : décembre 2017